

La coopération autour de l'espace renforcée

La mission économique à Dubai s'est achevée hier par la signature de deux protocoles d'accord et d'un accord-cadre.

De notre journaliste
Tatiana Salvan

Fin de la mission économique axée sur le secteur spatial à Dubai hier. Cette mission, dirigée par le ministre Franz Fayot, s'est conclue par la signature de deux protocoles d'accord (memorandums of understanding, MoU), l'un avec l'Agence spatiale italienne (ASI), l'autre avec Airbus, ainsi que par la signature d'un accord-cadre avec le Centre national d'études spatiales (CNES) français, renforçant davantage la coopération du Luxembourg avec ses voisins dans le domaine du spatial.

MoU avec l'ASI
Signé par le directeur général de l'Agence spatiale luxembourgeoise (LSA), Marc Serres, et le président de l'ASI, Giorgio Sacoccia, ce MoU permet l'établissement d'un cadre pour la coopération dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales à des fins pacifiques. Le MoU servira de véhicule pour établir un cadre de partage d'expertise et d'échange d'informations entre les deux agences et facilitera davantage la recherche, l'exploration, le développement et l'utilisation de l'espace, non seulement par les deux pays, mais également par les instituts universitaires et de recherche ainsi que par les entreprises spatiales du secteur privé.

«L'Italie et le Luxembourg ont déjà collaboré avec succès sur un certain nombre de projets spatiaux. L'accord entre nos deux agences spatiales est une nouvelle étape importante dans le renforcement de la coopération internationale», a commenté le ministre Franz Fayot.

MoU avec Airbus
Signé entre le Centre européen d'innovation pour les ressources spatiales (ESRIC) et le constructeur aéronautique européen Airbus, ce MoU est destiné à renforcer la collaboration au niveau des technologies d'extraction des ressources lunaires. Cela conduira au développement de technologies clés d'utilisation des ressources in situ

(ISRU), dans les domaines de traitement des ressources et du recyclage des matériaux.

Accord-cadre avec le CNES
Signé par le directeur général du LSA, Marc Serres, et le président-directeur général du CNES, Philippe Baptiste, ce nouvel accord-cadre permet de mettre à jour des termes de l'accord en vigueur depuis 2009 et de renforcer encore la coopération entre les agences spatiales française et luxembourgeoise en favorisant

davantage le partage d'expérience et l'échange d'informations. Il vise également à développer des actions concrètes de coopération liées à la formation des étudiants et des chercheurs par exemple, à la communication auprès de publics non professionnels, ou encore à l'organisation conjointe de séminaires, d'ateliers et de colloques. Cet accord va accroître la collaboration dans les domaines de l'exploration spatiale et de l'utilisation durable des ressources spatiales.

Soutien aux start-up

Le Centre européen d'innovation pour les ressources spatiales (ESRIC), basé à Luxembourg, a présenté hier au Dubai World Trade Center le premier programme mondial de soutien aux start-up dédié aux ressources spatiales : le Startup Support Program (SSP). Situé également au Luxembourg, le SSP est le premier programme au monde à être dédié aux initiatives commerciales dans le domaine de l'utilisation des ressources spatiales.

Ce programme sera mené conjointement avec l'Agence spatiale européenne et le Technoport, premier incubateur technologique au Luxembourg. Deux appels à candidatures seront mis en œuvre chaque année. Le premier appel est attendu en novembre 2021. Grâce à ce programme, organisé en trois phases, les start-up pourront bénéficier d'un «accompagnement sur-mesure jusqu'à 5 ans», fait savoir l'ESRIC. La phase de préincubation, d'une durée de trois mois, permettra à cinq entreprises sélectionnées de valider des concepts techniques et de les aligner sur les opportunités du marché. Elles bénéficieront d'un soutien en nature, pour les aspects tant tech-

niques que commerciaux de leur projet, qui sera fourni par l'ESRIC et ses partenaires.

Le meilleur projet sera ensuite sélectionné pour une phase d'incubation de deux ans, durant laquelle une présence géographique au Luxembourg sera obligatoire. Au cours de cette phase, l'entreprise développera davantage son modèle commercial. Un soutien technique et commercial supplémentaire sera fourni et un financement de 200 000 euros sans prise de participation et non remboursable sera alloué à la start-up.

Enfin, une troisième phase de résiliation de 36 mois maximum sera possible, afin d'assurer le suivi des évolutions techniques et la poursuite de la croissance du vivier commercial/client. «Le Luxembourg se positionne une nouvelle fois en précurseur [avec le SSP]. Cette initiative était, après la création de l'ESRIC en 2020, la prochaine étape logique pour le développement des ressources spatiales au Luxembourg, en Europe et au-delà», a commenté le ministre de l'Économie, Franz Fayot, au cours de la présentation du programme.



Photo : sip/emmanuel claudel



LUXEMBOURG
SPACE AGENCY

Mission visiblement réussie
pour le ministre Franz Fayot (c.).